

Scandale des immatriculations : comment de faux bus électriques ont permis de détourner des millions d'euros de primes écologiques

Arthur Carpentier et Maxime Vaudano

Des fraudeurs ont profité de failles du système d'immatriculation de l'Etat pour détourner des subventions destinées à l'électrification du parc des véhicules lourds, en créant des centaines de bus fantômes.

C'est le genre de chiffre qui fait figure de bonne nouvelle, dans le chemin semé d'embûches de la transition écologique : à la toute fin 2022, les achats de bus électriques en France ont connu une hausse spectaculaire, passant d'une moyenne de 50 par mois à 300 en janvier 2023. Ce boom, aussi éphémère que mystérieux, trouve aujourd'hui une explication : il résulte d'une escroquerie massive au détriment de l'Etat, facilitée par les failles du système public d'immatriculation des véhicules.

Selon l'enquête du Monde, plus de la moitié des quelque 600 bus électriques immatriculés entre novembre 2022 et janvier 2023 n'existaient vraisemblablement pas. De nombreux éléments laissent à penser qu'ils ont fait l'objet de déclarations fictives visant à récupérer des subventions accordées par le gouvernement pour l'électrification du parc des véhicules lourds. Selon nos estimations, jusqu'à 12 millions d'euros auraient pu ainsi être soustraits aux finances publiques par ces fraudes, que le ministère de l'écologie a bien reconnues auprès du Monde, tout en affirmant que les services de l'Etat ont rapidement détecté ces escroqueries, de sorte que « les montants fraudés sont restés bien inférieurs à 10 millions d'euros ».

Cette fraude trouve son origine dans le plan France Relance, déployé fin 2020 par le gouvernement pour relancer l'économie, durement frappée par la pandémie de Covid-19 et les confinements, tout en finançant des investissements d'avenir. Pour encourager le verdissement des transports, 100 millions d'euros sont alors débloqués pour financer une prime écologique à l'achat de poids lourds et de bus électriques, pouvant aller, pour ces derniers, jusqu'à 30 000 euros par véhicule.

Usurpation d'identité

Pendant un an et demi, l'agence de services et de paiements (ASP) instruit sans encombre les dossiers de subvention pour débloquer les aides. Mais le nombre de demandes flambe subitement à l'approche de 2023. Des dizaines de sociétés déclarent avoir acheté des bus électriques, parfois par lot de trois ou quatre, d'autres fois par quinzaines.

Dupée par la crédibilité des documents fournis – extraits Kbis (document officiel attestant l'existence juridique d'une entreprise), factures, copies de carte grise –, l'ASP valide le versement de subventions, sans se douter que ces bus n'existent tout simplement pas. Plusieurs indices avaient pourtant de quoi susciter des doutes sur les sociétés candidates aux

aides. La plupart ont été créées quelques mois plus tôt seulement, certaines avec un capital dérisoire de 100 euros, et ne revendiquent aucun salarié. De véritables coquilles vides.

Bon nombre d'entre elles sont mêmes domiciliées à plusieurs centaines de kilomètres du lieu de résidence de leur gérant. Une caractéristique susceptible de trahir une usurpation d'identité. Plusieurs gérants contactés par Le Monde ont découvert à cette occasion l'existence d'entreprises utilisant leur identité. D'autres expliquent l'avoir appris à la faveur de sollicitations de l'Urssaf ou des impôts.

C'est le cas de Jean-Marc Navarro, 70 ans, installé à Nîmes. Cet architecte confie s'être vu réclamer, en 2023, le paiement d'impôts fonciers de la société Auto Navarro, dont il aurait alors découvert l'existence. Domiciliée à Douai (Nord), à 700 kilomètres de chez lui, cette entreprise dont il est officiellement le gérant aurait été créée à son insu le 15 novembre 2022. Deux semaines plus tard, elle déclarait l'achat de sept bus électriques fantômes, susceptibles de déléster l'Etat de 210 000 euros de subventions indues. « J'ai déposé plainte pour usurpation d'identité, après que les impôts m'ont harcelé, raconte le Nîmois, ils ont fini par me dire que c'était quelque chose de courant dans la région. » Ce stratagème rend difficile, voire impossible, pour les services de police de remonter jusqu'aux véritables fraudeurs.

« On traite sans expertiser »

Interrogé sur l'attribution par l'ASP de subventions malgré ces éléments douteux, le ministère de l'écologie – dont dépend l'organisme payeur – n'a pas répondu. « On n'a pas vraiment les moyens pour investiguer, déplore un contrôleur de l'agence, qui a préféré rester anonyme. On reçoit des numéros de dossier, et on les traite sans expertiser finement la fiabilité d'un demandeur. D'ailleurs, on ne nous le demande pas vraiment... »

En l'espèce, si nombre de ces sociétés présentaient un profil suspect, l'ASP n'avait pas de raison de soupçonner les documents d'immatriculation des bus. Ces derniers, authentiques, étaient issus du système d'immatriculation des véhicules (SIV), une base de données officielle que l'Etat a partiellement privatisée en 2017, en permettant aux professionnels de l'automobile d'y inscrire directement des opérations.

Qu'ils aient réussi à se faire habilitier eux-mêmes par une préfecture pour accéder directement au SIV, ou recouru à des intermédiaires malhonnêtes, les fraudeurs ont en tout cas réussi à inscrire dans le système des centaines de bus fantômes. La quasi-totalité d'entre eux étaient censés correspondre à un même modèle de la marque Karsan, avec des caractéristiques crédibles. Seul hic : les numéros de série renseignés ne correspondaient à aucun bus sorti des usines du constructeur turc.

Une enquête de la section de recherche de la gendarmerie de Toulouse, révélée par La Dépêche en février, a confirmé il y a quelques mois la complicité de l'un de ces « professionnels habilités au SIV », surnommés « siveurs », dans une escroquerie aux bus fantômes. Grâce à cet accès privilégié, les mis en cause ont réussi à soutirer 800 000 euros de subventions écologiques à l'Etat. Sollicitée, la délégation à la sécurité routière, l'administration du ministère de l'intérieur chargée de contrôler le SIV, n'a pas répondu avant publication.